

**SYNDICAT MIXTE POUR LE SCOTERS**  
**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITE SYNDICAL DU**  
**24 JUIN 2016**

Membres en exercice : 48 titulaires  
48 suppléants

Membres présents : 24 titulaires  
5 suppléants

Délibération n°274 du Comité syndical

**1. Approbation du procès-verbal du 11 mars 2016**

Le procès verbal a été adressé à tous les membres du comité syndical le 24 mars 2016. Il est soumis à l'approbation de ses membres.

*Le comité syndical  
sur proposition du Président  
après en avoir délibéré,  
à l'unanimité*

**Approuve le procès-verbal du comité syndical du 11 mars 2016.**

Certifié exécutoire compte tenu de :

La transmission à la Préfecture le - 4 JUIL. 2016

La publication le - 4 JUIL. 2016

Strasbourg, le - 4 JUIL. 2016

Le Président  
Jacques BIGOT

